



CONSEIL GENERAL

Postulat

Auteur(s): Jessica Perregaux-Dielf et Milaim Rexhepi (PS-GC)

Objet : Protection des données et cyber-attaques

Développement du postulat

Monsieur le Président du Conseil général,
Madame la Présidente de la Ville,
Mesdames, Messieurs les Conseillers municipaux et généraux,
Mesdames, Messieurs,

Les dernières actualités ont montré une hausse des cyber-attaques. En effet, les chiffres indiquent que près d'un quart des PME en sont victimes et que deux communes romandes ont récemment été touchées. L'augmentation du nombre d'attaques est survenue dès 2020 avec la généralisation du télétravail.

Ces attaques surviennent la plupart du temps par voie de messagerie. Un clic suffit à paralyser tout un commerce ou toute une administration. Les hackers volent des données massivement et profèrent des menaces de divulgation auprès des communes et des entreprises afin d'obtenir une rançon d'un montant souvent très élevé.

Dans ce contexte, le groupe PS-GC s'inquiète de la protection des données des citoyens et citoyennes de Martigny. La Ville est-elle prête à faire face à ce genre d'attaques et quels moyens a-t-elle mis en œuvre en matière de cyber-sécurité ? Les employés de la commune sont-ils sensibilisés à cette problématique ?

Par ce postulat, nous demandons à la commune de Martigny d'effectuer une analyse de risques et de définir une solution de protection efficace contre toutes formes de cyber-attaques.

En vous remerciant de l'attention et du soutien apporté à cette demande.

Jessica Perregaux-Dielf
Groupe PS-GC

Milaim Rexhepi
Groupe PS-GC

Art 31 du Règlement du Conseil Général

Chaque Conseiller général peut présenter un postulat sur une question déterminée.

Le postulat doit être annoncé par écrit auprès du bureau du Conseil général 45 jours avant le plénum. Dans ce cas, le bureau se charge de transmettre l'information aux groupes et aux Commissions.

Il est développé d'entente avec le postulant lors de la prochaine séance et mis au vote.

En cas d'acceptation, il oblige le Conseil municipal à étudier cette question et à déposer un rapport avec des conclusions dans les douze mois.



CONSEIL GENERAL

A compléter par le Bureau

Numéro :

Date de transmission au Bureau :

Transmis à la **Commission** et aux groupes le

Sera mis à l'ordre du jour du Plenum du